

FONDS DE REVENU AMÉLIORÉ CORTON

ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2025

(En dollars canadiens)

États financiers audités du
Fonds de revenu amélioré Corton
31 décembre 2025

| | Contenu |
|---|----------------|
| Rapport de l'auditeur indépendant | 2-4 |
| États financiers : | |
| État de la situation financière | 5 |
| État du résultat global | 6 |
| État des variations des capitaux propres | 7 |
| Tableau des flux de trésorerie | 8 |
| Inventaire du portefeuille de placements | 9-10 |
| Notes afférentes aux états financiers | 11-22 |

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts et au fiduciaire du
Fonds de revenu amélioré Corton

Rapport de l'auditeur

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds de revenu amélioré Corton (le « Fonds »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, l'inventaire du portefeuille au 31 décembre 2025, les états du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice terminé et pour la période du 17 septembre 2024 (début des activités) au 31 décembre 2024, ainsi que des notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives (collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé et pour la période allant du 17 septembre 2024 (début des activités) au 31 décembre 2024, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation et de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs de ces états financiers prennent en se fondant sur celui-ci.

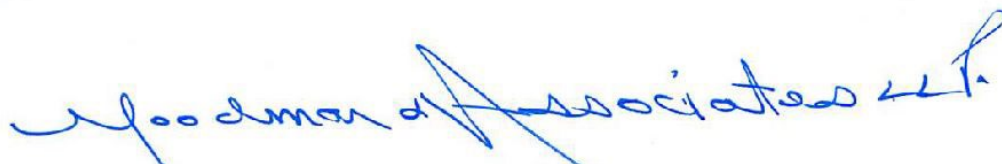
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance et, le cas échéant, les mesures de protection connexes.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Alan Goodman, CPA, comptable agréé, comptable public agréé.



Toronto (Ontario)
30 mars 2026

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Fonds de revenu amélioré Corton

État de la situation financière (En dollars canadiens)

| Au | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|---|----------------------|----------------------|
| ACTIF | | |
| Actif courant | | |
| Trésorerie | 1 044,14 \$ | 2 359 \$ |
| Placements à la juste valeur (notes 3 et 5) | 17 577 506 | 22 872 933 |
| Intérêts, dividendes et autres débiteurs | 116 775 | 291 183 |
| Actifs dérivés (notes 3 et 5) | 276 848 | 250 368 |
| | 19 015 274 \$ | 23 416 843 \$ |
| PASSIF | | |
| Passif courant | | |
| Passifs dérivés (notes 3 et 5) | 24 551 | 4 952 |
| Charges à payer | — | 42 986 |
| Distributions à payer aux porteurs de parts rachetables | 45 360 | 159 928 |
| | 69 911 | 207 866 |
| Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables | 18 945 363 \$ | 23 208 977 \$ |
| Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie | | |
| Catégorie FNB | 18 945 363 \$ | 23 208 977 \$ |
| Nombre de parts rachetables en circulation (note 6) | | |
| Catégorie FNB | 756 000 | 928 000 |
| Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part | 25,06 \$ | 25,01 \$ |
| Cours de clôture par part de la catégorie FNB (TSX)* | 25,11 \$ | 25,23 \$ |

* Rajusté pour tenir compte de la consolidation réalisée en février 2025 (note 6)

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Approuvé au nom du Fonds par _____, gestionnaire et fiduciaire
Corton Capital Inc.

Fonds de revenu amélioré Corton

État du résultat global (En dollars canadiens)

| | Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 | Pour la période allant du 17 septembre 2024 (début des activités) au 31 décembre 2024 |
|--|--|--|
| Produits | | |
| Intérêts aux fins des distributions | 980 035 \$ | 192 804 \$ |
| Revenu de dividendes | 9 079 | 3 571 |
| Gains nets réalisés à la vente de placements | 664 905 | – |
| Plus-value (moins-value) latente de la juste valeur des placements, montant net | 1 331 870 | (218 868) |
| Moins-value réalisée de la juste valeur des dérivés, montant net | (1 805 755) | – |
| Plus-value latente de la juste valeur des dérivés, montant net | 6 881 | 245 416 |
| Gain net réalisé (perte nette réalisée) sur les conversions de devises | (87 080) | 7 746 |
| Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des conversions de devises | 720 | (1 179) |
| | 1 100 655 | 229 490 |
| Charges | | |
| Frais de gestion (note 8) | 129 066 | 32 663 |
| Frais d'administration | 334 484 | 64 723 |
| Honoraires d'audit | 13 560 | 13 560 |
| Coûts de transaction | – | 131 |
| Moins les charges annulées/absorbées par le gestionnaire (note 8) | (216 983) | (67 960) |
| | 260 127 | 43 117 |
| Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables | | |
| Catégorie FNB | 840 528 \$ | 186 373 \$ |
| Moyenne pondérée des parts rachetables en circulation pendant l'année | | |
| Catégorie FNB | 1 136 712 | 1 443 585 |
| Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part | | |
| Catégorie FNB | 0,74 \$ | 0,13 \$ |

Fonds de revenu amélioré Corton

État des variations des capitaux propres (En dollars canadiens)

| | Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 | Pour la période allant du 17 septembre 2024 (début des activités) au 31 décembre 2024 |
|---|--|--|
| Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début de l'année | 23 208 977 \$ | – \$ |
| Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée aux activités | 840 528 | 186 373 |
| Distributions aux porteurs de parts rachetables | | |
| Revenu de placement net | (786 363) | (152 130) |
| Gains nets réalisés | – | (7 798) |
| Catégorie FNB | (786 363) | (159 928) |
| Opérations sur parts rachetables | | |
| Produit de la vente de parts rachetables | | |
| Catégorie FNB | 12 416 235 | 23 182 532 |
| Rachat de parts | (16 734 014) | – |
| Augmentation (diminution) nette des opérations sur parts rachetables | (4 317 779) | 23 182 532 |
| Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables | | |
| Catégorie FNB | (4 263 614) \$ | 23 208 977 \$ |
| Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin de l'année | | |
| Catégorie FNB | 18 945 363 \$ | 23 208 977 \$ |

Fonds de revenu amélioré Corton

Tableau des flux de trésorerie (En dollars canadiens)

| | Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 | Pour la période allant du 17 septembre 2024 (début des activités) au 31 décembre 2024 |
|--|--|--|
| Activités d'exploitation | | |
| Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables | 840 528 \$ | 186 373 \$ |
| Ajustements pour les éléments hors trésorerie | | |
| Gains nets réalisés à la vente de placements | (664 905) | – |
| Plus-value (moins-value) latente de la juste valeur des placements, montant net | (1 331 870) | 218 868 |
| Plus-value réalisée de la juste valeur des dérivés, montant net | 1 805 755 | – |
| Moins-value latente de la juste valeur des dérivés, montant net | (6 881) | (245 416) |
| Variation des pertes de change non réalisées (gains non réalisés) sur les devises | (82) | 13 |
| Variation des soldes hors trésorerie | | |
| Augmentation (diminution) des intérêts, dividendes et autres montants à recevoir | 174 408 | (291 183) |
| Augmentation (diminution) des comptes créditeurs | (42 986) | 42 986 |
| Achat de placements | (18 869 292) | (25 977 681) |
| Produit de la vente et de l'échéance de placements | 24 355 739 | 2 885 880 |
| Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'exploitation | 6 260 414 | (23 180 160) |
| Activités de financement | | |
| Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, après déduction des distributions réinvesties | (900 931) | – |
| Produit de l'émission de parts rachetables | 12 416 235 | 23 182 532 |
| Paievements pour les parts rachetées | (16 734 014) | – |
| Entrées (sorties) de trésorerie provenant des activités de financement | (5 218 710) | 23 182 532 |
| Augmentation de la trésorerie au cours de l'année | 1 041 704 | 2 372 |
| Variation du gain de change non réalisé sur les devises | 82 | (13) |
| Trésorerie, au début de l'année | 2 359 | – |
| Trésorerie, à la fin de l'année | 1 044 145 \$ | 2 359 \$ |
| Renseignements supplémentaires* | | |
| Intérêts reçus, déduction faite des retenues d'impôts étrangers | 1 154 403 \$ | 3 540 \$ |
| Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts étrangers | 9 110 | (98 338) |

* Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Fonds de revenu amélioré Corton

Inventaire du portefeuille

(En dollars canadiens)

Au 31 décembre 2025

| Nombre d'actions / Valeur nominale | | Taux du coupon (%) | Dates d'échéance | Coût moyen (\$) | Juste valeur (\$) |
|---|---|--------------------------|---------------------|--------------------|----------------------|
| Titres à revenu fixe – (92,8 %) | | | | | |
| Irlande – (92,8 %) | | | | | |
| 1 000 000 | Adagio XII Eur Clo DAC, série X, catégorie A, taux variable, remboursable | 3,324 | 20 oct. 2037 | 1 505 110 | 1 614 533 |
| 1 000 000 | Ares European CLO XX DAC, série 20X, catégorie A, taux variable, remboursable | 3,279 | 15 oct. 2038 | 1 499 112 | 1 613 427 |
| 360 000 | Bain Capital Euro CLO 2019 1 DAC, série 1X, catégorie C, taux variable, remboursable | 4,409 | 15 avr. 2032 | 534 439 | 582 511 |
| 1 500 000 | Barings Euro CLO 2019-2 DAC, série 2X, catégorie CR, taux variable, remboursable | 4,316 | 24 juill. 2032 | 2 262 893 | 2 419 529 |
| 1 000 000 | Barings Euro CLO 2021-2 DAC, série 2X, catégorie C, taux variable, remboursable | 4,426 | 15 oct. 2034 | 1 492 446 | 1 612 839 |
| 600 000 | Barings Euro CLO 2021-3 DAC, série 3X, catégorie C, taux variable, remboursable | 4,265 | 27 juil. 2034 | 943 626 | 969 303 |
| 1 650 000 | CVC Cordatus Loan Fund XXXII DAC, série 32X, catégorie A, taux variable, remboursable | 3,370 | 15 sept. 2038 | 2 514 534 | 2 664 038 |
| 250 000 | Northwoods Capital 23 Euro DAC, série 23A, catégorie C, taux variable, remboursable | 4,500 | 15 mars 2034 | 369 921 | 403 308 |
| 1 425 000 | Sound Point Euro CLO XI Funding DAC, série 11X, catégorie A, taux variable, remboursable | 3,309 | 5 sept. 2037 | 2 172 256 | 2 304 957 |
| 1 500 000 | Voya Euro CLO I DAC, série 1X, catégorie A1R, taux variable, remboursable | 3,309 | 15 oct. 2037 | 2 259 446 | 2 423 617 |
| 600 000 | Voya Euro CLO I DAC, série 1X, catégorie A2R, taux variable, remboursable | 3,609 | 15 oct. 2037 | 910 721 | 969 444 |
| | | | | 16 464 504 | 17 577 506 |
| | Coûts de transaction | | | – | – |
| | Total des placements (92,8 %) | | | 16 464 504 | 17 577 506 |
| | Actifs dérivés (1,4 %)* | | | | 276 848 |
| | Passifs dérivés (-0,1 %)* | | | | (24 551) |
| | Autres actifs, moins les passifs (5,9 %) | | | | 1 115 560 |
| | ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES (100,0 %) | | | | 18 945 363 |

* Voir Contrat de change à terme à la page suivante

Fonds de revenu amélioré Corton
 Inventaire des contrats de change à terme
 (En dollars canadiens)
 Au 31 décembre 2025

| Contrepartie | Date de règlement | | Valeur nominale, achat | | Valeur nominale, vente | Gain non réalisé/perte non réalisée (\$) |
|--|--------------------------|-----|-------------------------------|-----|-------------------------------|---|
| MARCHÉS MONDIAUX CIBC | 10 février 2026 | CAD | 26 700 742 | EUR | 26 423 894 | 276 848 |
| Total | | | | | | 276 848 |
| MARCHÉS MONDIAUX CIBC | 10 février 2026 | EUR | 1 635 753 | CAD | 1 644 328 | (8 575) |
| MARCHÉS MONDIAUX CIBC | 10 février 2026 | EUR | 687 210 | CAD | 692 929 | (5 719) |
| MARCHÉS MONDIAUX CIBC | 10 février 2026 | EUR | 1 613 168 | CAD | 1 617 650 | (4 482) |
| MARCHÉS MONDIAUX CIBC | 10 février 2026 | EUR | 4 899 193 | CAD | 4 904 968 | (5 775) |
| Total | | | | | | (24 551) |
| Total | | | | | | 252 297 |
| Total du gain non réalisé (de la perte non réalisée) sur les contrats de change à terme | | | | | | 252 297 |

FONDS DE REVENU AMÉLIORÉ CORTON

Notes annexes

(En dollars canadiens)

31 décembre 2025

1 Renseignements généraux

Le Fonds de revenu amélioré Corton (le « Fonds ») est une fiducie de fonds commun de placement à capital variable régie par les lois de la province d'Ontario par une déclaration de fiducie et un règlement, tous deux datés du 26 août 2024 (collectivement, la « déclaration de fiducie »), dans sa version modifiée de temps à autre. Le Fonds a commencé ses activités le 17 septembre 2024.

Le siège social du Fonds est situé au 21, Summer Breeze Drive, Carrying Place (Ontario). Corton Capital Inc. est le fiduciaire (le « fiduciaire »), le gestionnaire (le gestionnaire ») et le conseiller en valeurs du Fonds, et est inscrit comme gestionnaire de fonds de placement, gestionnaire de portefeuille et courtier sur le marché dispensé auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. En tant que gestionnaire du Fonds, Corton Capital Inc. est responsable de l'administration quotidienne du Fonds. À titre de gestionnaire de portefeuille, Corton Capital Inc. fournit au Fonds tous les services de conseils en valeurs. Pour les services rendus, le Fonds paie des frais de gestion à Corton Capital Inc.

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer aux porteurs de parts un niveau élevé de revenu courant en investissant dans un portefeuille diversifié de titres de créance adossés à des prêts (ou « TAP ») à taux variable européens et américains, principalement notés AAA. La plupart des titres sont notés AAA au moment de l'achat, mais le Fonds peut également investir dans des titres notés AA ou A par une agence de notation statistique reconnue au niveau national, comme, entre autres, Moody's Investor Service, Inc. (« Moody's »), S&P Global Inc. (« S&P ») et Fitch Group, Inc. (« Fitch »). La plus-value du capital sera un objectif secondaire et le Fonds cherchera à couvrir son exposition aux devises en dollars autres que canadiens en tout temps.

La publication des présents états financiers a été approuvée par le gestionnaire le 30 mars 2026.

2 Mode de présentation

Les présents états financiers annuels ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Les états financiers ont été préparés selon le principe du coût historique, après modification pour tenir compte de la réévaluation des actifs et des passifs financiers (y compris les dérivés) à la juste valeur par le biais du résultat net.

Tous les montants présentés dans ces états financiers sont en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du Fonds, et sont arrondis au dollar près. Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation. Le Fonds est une entité d'investissement et essentiellement tous les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les IFRS.

3 Informations significatives sur les méthodes comptables

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les états financiers.

a) Instruments financiers :

Le Fonds a déterminé qu'il répond à la définition d'une « entité d'investissement ». Une entité d'investissement est une entité qui : obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services de gestion d'investissements; déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement; et évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur. Le jugement important que pose le Fonds pour établir qu'il répond à cette définition consiste à établir qu'il utilise principalement la juste valeur pour mesurer et évaluer le rendement de la quasi-totalité de ses placements.

FONDS DE REVENU AMÉLIORÉ CORTON

Notes annexes

(En dollars canadiens)

31 décembre 2025

3 Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

a) Instruments financiers (suite)

Le Fonds classe et évalue les instruments financiers, conformément à l'IFRS 9, Instruments financiers-Classement et évaluation (« IFRS 9 »). Cette norme exige que les actifs financiers soient classés au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») ou à la juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global (« JVAERG »), en fonction du modèle économique que suit une entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. L'évaluation et la décision sur l'approche du modèle économique utilisé constituent un jugement comptable. Le Fonds classe ses placements en se fondant sur les deux modèles économiques de gestion de ses actifs financiers, ainsi que sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Le portefeuille d'actifs financiers est géré et le rendement est évalué sur la base de la juste valeur. Le Fonds se concentre principalement sur les informations à la juste valeur, dont il se sert pour évaluer le rendement et pour prendre des décisions. Par conséquent, tous les placements sont évalués à la JVRN.

Plus précisément, les placements du Fonds, les actifs et passifs dérivés et les ventes à découvert, le cas échéant, sont évalués à la JVRN. L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat. Tous les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et ensuite évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et les passifs financiers reflètent les montants à recevoir ou à payer, actualisés s'il y a lieu, au taux d'intérêt effectif de l'instrument financier. La juste valeur des actifs et des passifs financiers du Fonds qui ne sont pas comptabilisés à la JVRN avoisine leur valeur comptable du fait de leur nature à court terme.

La valeur liquidative (« VL ») par part est déterminée en divisant la valeur marchande totale de l'actif net du Fonds par le nombre total de parts en circulation du Fonds, avant la prise en compte des rachats et des souscriptions de parts le jour en question.

Les dividendes sont comptabilisés à titre de produits à la date ex-dividende. Le coût des placements est établi selon la méthode du coût moyen.

b) Parts rachetables du Fonds :

Aux termes d'IAS 32, Instruments financiers : Présentation, le Fonds présente ses parts rachetables à titre de passif. Les parts rachetables du Fonds ne satisfont pas aux critères d'IAS 32 permettant le classement dans les capitaux propres, car le Fonds a plus d'une obligation contractuelle envers les porteurs de parts. Les investisseurs ont le droit d'exiger leur rachat en espèces, sous réserve de la disponibilité de liquidités, à un prix par part fondé sur les politiques d'évaluation du Fonds à chaque date de rachat. Les porteurs de parts ont aussi droit aux distributions déclarées et ont le droit de recevoir des distributions en trésorerie. L'obligation permanente de rachat n'est donc pas la seule obligation contractuelle attachée aux parts.

c) Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part de catégorie :

L'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part de catégorie, est obtenue en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie par le nombre moyen pondéré de parts en circulation de cette catégorie au cours de la période.

d) Trésorerie :

La trésorerie comprend l'encaisse et la dette bancaire.

FONDS DE REVENU AMÉLIORÉ CORTON

Notes annexes

(En dollars canadiens)

31 décembre 2025

3 Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

e) Devises :

Les placements et les autres actifs et passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de placements de même que les produits et les charges exprimés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et pertes de change sur les actifs et passifs libellés en devises (autres que les placements) sont présentés séparément dans les états du résultat global. Les gains et les pertes de change sur les placements sont inclus dans le gain net réalisé (ou la perte nette réalisée) sur les placements et la variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements dans les états du résultat global.

f) Affectation des produits et des charges :

Les gains et pertes réalisés, les variations de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés, les produits et les charges sont attribués quotidiennement à chaque catégorie en fonction de la part proportionnelle de la valeur liquidative de la catégorie. La part proportionnelle de chaque catégorie est déterminée en ajoutant les souscriptions nettes des porteurs de parts de la catégorie pour ce jour à la valeur liquidative de la catégorie du jour précédent. Les produits et charges propres à une catégorie (par exemple, les frais de gestion) sont comptabilisés séparément pour qu'il n'y ait aucun effet sur la valeur liquidative des autres catégories.

g) Impôt sur le résultat :

Le Fonds répond à la définition de fiducie d'investissement à participation unitaire ou de fiducie de fonds commun de placement (se reporter aux notes propres au Fonds) en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité du résultat net du Fonds aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de toute période doivent être distribués aux porteurs de parts, de sorte que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôt sur le résultat. Étant donné que le Fonds ne comptabilise pas d'impôt sur le résultat, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière.

h) Coûts de transaction :

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage engagées lors de l'achat et de la vente de titres, sont passés en charge à mesure qu'ils sont engagés et comptabilisés dans les états du résultat global.

i) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées :

Nouvelles normes, modifications et interprétations en vigueur après le 1^{er} janvier 2026 et qui n'ont pas été adoptées par anticipation.

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes et interprétations modifiées s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026 et n'ont pas été adoptées par anticipation aux fins de l'établissement des présents états financiers.

L'évaluation de l'impact de ces nouvelles normes et modifications par le Fonds est présentée ci-dessous :

- i. Modifications apportées au classement et à la mesure des instruments financiers – Amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026)

FONDS DE REVENU AMÉLIORÉ CORTON

Notes annexes

(En dollars canadiens)

31 décembre 2025

3 Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

- i. Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées (suite)

Nouvelles normes, modifications et interprétations en vigueur après le 1^{er} janvier 2026 et qui n'ont pas été adoptées par anticipation (suite)

L'IASB a publié des amendements ciblés aux normes IFRS 9 et IFRS 7 afin de répondre à de récentes questions de pratique et d'inclure de nouvelles exigences non seulement pour les institutions financières, mais aussi pour les sociétés. Entre autres modifications, l'IASB a précisé la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers, et a ajouté une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés au moyen d'un système de transfert électronique de fonds.

- ii. IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers (en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2027)

L'IASB a publié la nouvelle norme sur la présentation et les informations à fournir dans les états financiers, qui remplace la norme IAS 1, et qui met l'accent sur la mise à jour de l'état du résultat net. La norme IFRS 18 introduit également de nouveaux concepts concernant :

- la structure de l'état du résultat net et les sous-totaux définis;
- l'obligation de déterminer le sommaire structuré le plus utile pour présenter les dépenses dans l'état du résultat net;
- les informations à présenter dans une note distincte des états financiers pour certaines mesures de rendement du résultat qui sont présentées ailleurs que dans les états financiers d'une entité (c'est-à-dire les mesures de la performance définies par la direction);
- des principes renforcés de regroupement et de ventilation des informations dans les états financiers et les notes en général.

Le Fonds évalue actuellement l'incidence de la norme et des modifications à venir.

Aucune autre nouvelle norme ou modification de norme ne devrait avoir d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

4 Estimations et jugements comptables critiques

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que le gestionnaire ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement.

FONDS DE REVENU AMÉLIORÉ CORTON

Notes annexes

(En dollars canadiens)

31 décembre 2025

5 Juste valeur des instruments financiers

Classement des placements selon la hiérarchie de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier est définie comme le montant qui serait obtenu à la vente d'un actif ou qui serait payé au transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Le Fonds classe les mesures de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont les suivants :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Données autres que les cours visés au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;

Niveau 3 : Données d'entrée non observables.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur les cours du marché ou les cours du marché du courtier à la date de clôture de la période. Le Fonds utilise le dernier cours négocié du marché du jour pour évaluer les actifs et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur de clôture. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances spécifiques. La méthode du Fonds consiste à comptabiliser les transferts vers ou depuis les différents niveaux de la hiérarchie de la juste valeur à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

La valeur comptable de la trésorerie, des montants à recevoir des courtiers, des souscriptions à recevoir, des intérêts et des dividendes à recevoir, des autres débiteurs, de la dette bancaire, des montants à payer aux courtiers, des rachats à payer, des distributions à verser, des frais de gestion à payer, de la rémunération au rendement à payer et des charges à payer se rapproche de leur juste valeur compte tenu de leur nature à court terme.

Les positions en titres de participation du Fonds sont classées au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Si les titres de participation ne sont pas activement négociés et que des cours observables ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie au moyen de données de marché observables (par exemple, des transactions pour des titres similaires du même émetteur) et classée au niveau 2, à moins que sa détermination exige un nombre important de données non observables, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3.

Les tableaux ci-dessous présentent le classement des instruments financiers du Fonds évalués à la juste valeur au 31 décembre 2025. Les montants sont fondés sur les valeurs comptabilisées dans l'état de la situation financière.

| Actif à la juste valeur | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
|---------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|---------------|
| Titres à revenu fixe | - \$ | 17 577 506 \$ | - \$ | 17 577 506 \$ |
| Actifs dérivés | - \$ | 276 848 \$ | - \$ | 276 848 \$ |
| Passif à la juste valeur | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
| Passifs dérivés | - \$ | 24 551 \$ | - \$ | 24 551 \$ |

FONDS DE REVENU AMÉLIORÉ CORTON

Notes annexes

(En dollars canadiens)

31 décembre 2025

5 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Classement des placements selon la hiérarchie de la juste valeur (suite)

Les tableaux ci-dessous présentent le classement des instruments financiers du Fonds évalués à la juste valeur au 31 décembre 2024. Les montants sont fondés sur les valeurs comptabilisées dans l'état de la situation financière.

| Actif à la juste valeur | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
|---------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|---------------|
| Risque lié aux actions | 110 000 \$ | - \$ | - \$ | 110 000 \$ |
| Titres à revenu fixe | - \$ | 22 762 933 \$ | - \$ | 22 762 933 \$ |
| | 110 000 \$ | 22 762 933 \$ | - \$ | 22 872 933 \$ |
| Actifs dérivés | - \$ | 250 368 \$ | - \$ | 250 368 \$ |
| Passif à la juste valeur | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
| Passifs dérivés | - \$ | 4 952 \$ | - \$ | 4 952 \$ |

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3 pour les périodes closes les 31 décembre 2025 et 2024. Toutes les mesures de la juste valeur ci-dessus sont récurrentes.

6 Parts rachetables du Fonds

Le Fonds est un fonds négocié en bourse (« FNB ») géré activement. Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts rachetables et transférables, chacune représentant une participation égale et indivise dans l'actif net du Fonds. Toutes les parts du Fonds comportent des droits et privilèges égaux. Chaque part donne droit à une voix à toutes les assemblées des porteurs de parts et confère le droit aux porteurs de parts de participer à parts égales à toutes les distributions effectuées par le Fonds en leur faveur, y compris les distributions de revenu net et de gains en capital nets réalisés et toute distribution effectuée à la dissolution du Fonds. Seules des parts entièrement libérées et non susceptibles d'appel subséquent sont émises.

Les parts du FNB peuvent être achetées et vendues à la Bourse de Toronto. Cependant, tout jour de bourse, les porteurs de parts de FNB peuvent aussi échanger le nombre prescrit de parts contre une somme en espèces au prix de rachat par part équivalant à 100 % du cours de clôture des parts applicables à la Bourse de Toronto à la date de prise d'effet du rachat, sous réserve que le processus décrit dans le prospectus simplifié soit respecté. Le droit de racheter des parts du Fonds peut être suspendu avec l'approbation des autorités de réglementation des valeurs mobilières.

Contrairement aux parts de fonds communs de placement traditionnels, les parts du Fonds peuvent être achetées ou rachetées directement du Fonds à la valeur liquidative (« VL ») par certains participants, que l'on appelle les « participants autorisés », en « blocs de parts » importants. La taille d'un bloc de parts permettant d'acheter des actions du Fonds peut différer de la taille du bloc de parts nécessaire pour racheter des actions du Fonds. Le Fonds émettra ou rachètera des blocs de parts en échange de titres de portefeuille, de liquidités ou des deux. Les parts du Fonds sont cotées à la Bourse de Toronto. Les investisseurs individuels peuvent acheter ou vendre des actions par tranches beaucoup plus petites pour obtenir de l'argent sur le marché secondaire, par l'entremise d'un courtier. Ces opérations, qui ne concernent pas le Fonds, sont réalisées à des cours du marché qui peuvent varier tout au long de la journée et différer de la VL du Fonds. Par conséquent, un investisseur peut payer plus que la VL (prime) lorsque vous achetez des parts et recevoir moins que la VL (escompte) lorsque vous vendez des parts sur le marché secondaire.

FONDS DE REVENU AMÉLIORÉ CORTON

Notes annexes

(En dollars canadiens)

31 décembre 2025

6 Parts rachetables du Fonds (suite)

Le 5 février 2025, le Fonds a procédé à une consolidation de parts à un ratio de 1:2,5 (à savoir 2,5 parts préconsolidation pour 1 nouvelle part post-consolidation). Après la consolidation, le Fonds versera des distributions mensuelles au lieu de distributions trimestrielles.

Pour la période close le 31 décembre 2025, les changements suivants ont été apportés aux parts rachetables en circulation :

| | Solde - Au début de l'année | Parts rachetables émises | Consolidation | Parts rachetables rachetées | Solde - Fin de l'année |
|---------------|-----------------------------|--------------------------|---------------|-----------------------------|------------------------|
| Catégorie FNB | 2 320 000 | 550 000 | (1 434 000) | (680 000) | 756 000 |

Pour la période close le 31 décembre 2024, les changements suivants ont été apportés aux parts rachetables en circulation :

| | Solde - Au début de la période | Parts rachetables émises | Consolidation | Parts rachetables rachetées | Solde - Clôture de la période |
|---------------|--------------------------------|--------------------------|---------------|-----------------------------|-------------------------------|
| Catégorie FNB | – | 2 320 000 | (1 392 000) | – | 928 000 |

7 Imposition du Fonds

Le Fonds est admissible ou a l'intention d'être admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, par conséquent, n'est pas soumis à l'impôt sur son revenu imposable net pour l'année d'imposition terminée en décembre, y compris le montant net des gains en capital réalisés, qui sont payés ou à payer à ses porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. Toutefois, toute tranche du revenu net et du montant net des gains en capital réalisés du Fonds qui n'est pas payée ou à payer est assujettie à l'impôt. Le Fonds a l'intention de distribuer la totalité de son revenu et un montant suffisant des gains en capital réalisés nets pour que le Fonds ne soit pas soumis à l'impôt.

Le Fonds peut avoir, aux fins de l'impôt, des pertes en capital inutilisées pouvant être reportées indéfiniment pour réduire les gains nets en capital réalisés futurs, ainsi que des pertes autres qu'en capital inutilisées pouvant réduire les revenus de placements futurs, comme il est précisé dans les notes propres au Fonds.

Au 31 décembre 2025, le Fonds avait des pertes en capital nettes inutilisées de 623 981 \$ (2024 - néant), qui peuvent être reportées indéfiniment pour réduire le montant net des futurs gains en capital imposables réalisés. Aucune perte (2024 - néant) autre qu'en capital inutilisée n'était disponible aux fins de l'impôt.

Certains revenus de dividendes reçus par le Fonds sont assujettis à une retenue d'impôt imposée par le pays d'origine. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées distinctement dans les états du résultat global.

À l'occasion, les distributions du Fonds dépasseront le revenu de placement net et les gains en capital imposables réalisés par le Fonds. Dans la mesure où l'excédent n'est pas désigné par le Fonds comme étant un revenu aux fins fiscales canadiennes et imposable dans les mains des porteurs de parts, cette distribution excédentaire est une remise de capital et n'est pas imposable aux mains des porteurs de parts.

FONDS DE REVENU AMÉLIORÉ CORTON

Notes annexes

(En dollars canadiens)

31 décembre 2025

8 Opérations avec des parties liées et autres dépenses

Frais de gestion

Le Fonds verse au gestionnaire des frais de gestion qui s'accumulent quotidiennement selon un pourcentage de la VL de la catégorie de parts du Fonds aux taux annuels présentés ci-dessous, majorés des taxes applicables, et ils sont payables le dernier jour ouvrable de chaque mois.

Les frais de gestion annuels, avant les taxes, sont de 0,70 % pour la catégorie FNB. Le 5 février 2025, le Fonds a réduit ses frais de gestion annuels de 0,70 % à 0,45 % de la valeur liquidative, reflétant l'engagement continu du gestionnaire à créer de la valeur pour les porteurs de parts.

Opérations avec des parties liées

Au 31 décembre 2025, un actif net d'environ 0 \$ (Décembre 2024 - 10 000 \$) attribuable aux porteurs de parts de catégorie FNB était détenu au nom des dirigeants et des administrateurs du gestionnaire du Fonds.

Frais du Comité d'examen indépendant

Conformément au Règlement 81-107, le Fonds a mis en place un comité d'examen indépendant (« CEI »). Le Fonds verse chaque année une part proportionnelle de la rémunération totale versée au CEI et rembourse aux membres du CEI les frais qu'ils ont engagés dans le cadre de la prestation de leurs services en tant que membres du CEI.

Autres charges

Le Fonds est responsable des honoraires d'audit, des frais de garde, des frais liés aux rapports destinés aux porteurs de titres et des autres charges engagées directement en lien avec ses activités.

Le gestionnaire peut de temps à autre renoncer à toute partie des frais et des charges qui lui sont par ailleurs payables, mais cette renonciation n'a pas d'incidence sur son droit de percevoir de tels frais et de telles charges par la suite.

9 Gestion des risques financiers

Les activités du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Les risques financiers du Fonds sont concentrés dans ses placements. Le processus de gestion des risques du Fonds inclut le contrôle de la conformité aux directives en matière de placements. Le gestionnaire gère les effets potentiels de ces risques financiers sur le rendement du Fonds en surveillant régulièrement les positions du Fonds et l'évolution du marché, et en assurant la diversification des portefeuilles de placements dans les limites des objectifs de placement du Fonds. Aucun changement depuis l'année précédente.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque associé à l'incapacité d'un tiers de s'acquitter de ses obligations de paiement. Le Fonds limite son exposition au risque de crédit en traitant avec des contreparties que le gestionnaire juge solvables et en surveillant les expositions de crédit et les garanties. La plus grande concentration du risque de crédit provient des placements dans des titres convertibles. L'inventaire du portefeuille indique l'étendue de l'exposition au risque de crédit.

La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable de ces instruments financiers, telle que comptabilisés dans l'inventaire du portefeuille du Fonds, reflète l'exposition maximale du Fonds au risque de crédit.

FONDS DE REVENU AMÉLIORÉ CORTON

Notes annexes

(En dollars canadiens)

31 décembre 2025

9 Gestion des risques financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

Au 31 décembre 2025, le Fonds avait investi dans des instruments de créance et des instruments dérivés, le cas échéant, dont la notation s'établit comme suit :

| Titres de créance* | Pourcentage de la VL (%) |
|--------------------|--------------------------|
| Par cote de crédit | 31 décembre 2025 |
| AAA | 61 |
| AA | 3 |
| A | 29 |

* Exclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie

Au 31 décembre 2024, le Fonds avait investi dans des instruments de créance et des instruments dérivés, le cas échéant, dont la notation s'établit comme suit :

| Titres de créance* | Pourcentage de la VL (%) |
|--------------------|--------------------------|
| Par cote de crédit | 31 décembre 2024 |
| AAA | 60 |
| A | 38 |

* Exclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie

Les cotes de crédit ont été obtenues auprès de S&P Global Rating, Moody's et/ou Fitch Group, Inc. Lorsque plus d'une cote de crédita été attribuée à un même titre, la cote la plus basse a été retenue.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements à temps ou à un prix raisonnable. L'exposition du Fonds au risque de liquidité découle principalement des rachats périodiques de parts en espèces. Le Fonds investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être cédés facilement. Par ailleurs, le Fonds conserve généralement des positions suffisantes sous forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité.

Par conséquent, aux 31 décembre 2025 et 2024, le gestionnaire a estimé que le Fonds n'avait aucune exposition importante au risque de liquidité.

Risque de marché

Tous les placements présentent un risque de perte en capital. Le gestionnaire vise à atténuer ce risque au moyen d'une sélection et d'une diversification prudentes des titres et des autres instruments financiers conformément aux objectifs et à la stratégie de placement du Fonds. L'ensemble des positions du marché du Fonds fait l'objet d'un suivi périodique par le gestionnaire. Les instruments financiers détenus par le Fonds sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes entourant le prix futur de ces instruments.

FONDS DE REVENU AMÉLIORÉ CORTON

Notes annexes

(En dollars canadiens)

31 décembre 2025

9 Gestion des risques financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les variations des taux d'intérêt affectent les flux de trésorerie futurs ou la juste valeur des instruments financiers.

Le risque de taux d'intérêt survient lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. Le Fonds est exposé au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Le tableau ci-après résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt. Il comprend le portefeuille de titres à revenu fixe à la juste valeur du Fonds, classé selon les dates d'échéance.

31 décembre 2025

| | De 1 à 3 ans | De 3 à 5 ans | 5 ans et plus | Total |
|----------------------|--------------|--------------|---------------|------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Titres à revenu fixe | – | – | 17 577 506 | 17 577 506 |

31 décembre 2024

| | De 1 à 3 ans | De 3 à 5 ans | 5 ans et plus | Total |
|----------------------|--------------|--------------|---------------|------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Titres à revenu fixe | – | – | 22 762 933 | 22 762 933 |

Si les taux d'intérêt en vigueur avaient été relevés ou abaissés de 1,0 %, en supposant une évolution parallèle de la courbe des taux, tous les autres facteurs demeurant constants, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait augmenté ou diminué d'environ 175 775 \$ (227 629 \$ au 31 décembre 2024). Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart peut être important.

Autre risque de prix

Le risque de prix autre s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des cours du marché (autre que celle découlant des risques de taux d'intérêt ou de change).

Tous les placements présentent un risque de perte en capital. Le gestionnaire vise à atténuer ce risque au moyen d'une sélection prudente des titres et des autres instruments financiers conformément aux objectifs et à la stratégie de placement du Fonds. À l'exception des options vendues et des titres vendus à découvert, le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé par la juste valeur des instruments financiers. Les pertes pouvant être subies sur les options d'achat et les titres vendus à découvert peuvent être illimitées, tandis que les pertes pouvant être subies sur les options de vente se limitent à la différence entre le prix d'exercice et la prime reçue. L'ensemble des positions du marché du Fonds fait l'objet d'un suivi quotidien par le gestionnaire. Les instruments financiers détenus par le Fonds sont exposés au risque lié aux cours du marché découlant des incertitudes entourant le prix futur de ces instruments.

Au 31 décembre 2025, 92,8 % (2024 - 98,6 %) de l'actif net du Fonds attribuable aux porteurs de parts rachetables était investi sur les marchés de titres à revenu fixe (ou sur d'autres marchés de TAP). Si les cours des titres sur les marchés de titres à revenu fixe (ou autres marchés de TAP) avaient augmenté ou diminué de 10 % à la fin de la période, tous les autres facteurs demeurant constants, l'actif net attribuable aux détenteurs d'unités rachetables aurait augmenté ou diminué d'environ 1 757 751 \$ (2024 - 2 287 293 \$). Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart peut être important.

FONDS DE REVENU AMÉLIORÉ CORTON

Notes annexes

(En dollars canadiens)

31 décembre 2025

9 Gestion des risques financiers (suite)

Ventes à découvert

La perte éventuelle dans le cadre d'une vente à découvert de titres est illimitée. De plus, si les titres empruntés sont appelés au rachat, le Fonds pourrait être obligé de couvrir ses positions vendeur en achetant les titres à un prix peu attrayant. L'emprunt de titres occasionne aussi le paiement de frais d'emprunt qui peuvent changer en raison des conditions du marché.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent au gré des variations des cours de change sur le marché. L'exposition du Fonds aux devises découle principalement des variations des taux de changes des devises par rapport à la monnaie fonctionnelle du Fonds. Pour se prémunir contre la volatilité des flux de trésorerie futurs causée par les variations des taux de change, le Fonds a recours à un contrat de change à terme pour couvrir son exposition à des risques de change précis liés aux investissements. Le Fonds surveille ses flux de trésorerie courants et projetés en devises et cherche à réduire l'exposition de la position nette dans chaque devise en empruntant dans des devises et en concluant d'autres contrats de change, s'il y a lieu.

Le tableau ci-dessous indique les devises donnant lieu à une exposition importante du Fonds au 31 décembre 2025 et en 2024, en dollars canadiens.

| Devises | Instruments financiers, dérivés exclus \$ | Contrats de change à terme \$ | Exposition nette aux devises \$ | Incidence sur l'actif net d'une appréciation ou d'une dépréciation du dollar canadien de 5 % par rapport aux autres devises \$ |
|-------------------------|--|----------------------------------|------------------------------------|---|
| 31 décembre 2025 | | | | |
| Euro | 17 618 612 | (17 588 570) | 30 042 | 1 502 |
| Total | 17 618 612 | (17 588 570) | 30 042 | 1 502 |

| Devises | Instruments financiers, dérivés exclus \$ | Contrats de change à terme \$ | Exposition nette aux devises \$ | Incidence sur l'actif net d'une appréciation ou d'une dépréciation du dollar canadien de 5 % par rapport aux autres devises \$ |
|-------------------------|--|----------------------------------|------------------------------------|---|
| 31 décembre 2024 | | | | |
| Euro | 22 764 967 | (23 194 378) | (429 411) | (21 471) |
| Total | 22 764 967 | (23 194 378) | (429 411) | (21 471) |

FONDS DE REVENU AMÉLIORÉ CORTON

Notes annexes

(En dollars canadiens)

31 décembre 2025

9 Gestion des risques financiers (suite)

Risque lié à la concentration :

Le risque de concentration découle de la concentration des expositions dans une même catégorie, qu'il s'agisse de l'emplacement géographique, du type de produit, du secteur d'activité ou du type de contrepartie.

Le tableau suivant présente un sommaire du risque de concentration du Fonds en pourcentage de son actif net au 31 décembre 2025 :

| Portefeuille par pays | 31 décembre 2025 (%) | 31 décembre 2024 (%) |
|---|-------------------------|-------------------------|
| Irlande | | |
| Placements | 92,8 | 98,6 |
| Autres pays | | |
| Actifs dérivés | 1,4 | 1,0 |
| Passifs dérivés | (0,1) | (0,0) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 5,5 | 0,0 |
| Autres actifs, moins les passifs | 0,4 | 0,4 |
| Total | 100,0 | 100,0 |

10 Comparaison de la VL (aux fins de négociation) par part et de la VL (IFRS) par part

La différence entre la valeur liquidative aux fins de négociation par part et la valeur liquidative IFRS par part est principalement attribuable aux coûts d'offre qui ont été passés en charges à des fins d'information financière.

| | Valeur liquidative (aux fins de négociation) par part | Valeur liquidative (IFRS) par part |
|-------------------------|--|---------------------------------------|
| 31 décembre 2025 | | |
| Catégorie FNB | 25,06 \$ | 25,06 \$ |

| | Valeur liquidative (aux fins de négociation) par part | Valeur liquidative (IFRS) par part |
|-------------------------|--|---------------------------------------|
| 31 décembre 2024 | | |
| Catégorie FNB | 25,01 \$ | 25,01 \$ |